

Zeitschrift:	Revue suisse de photographie
Herausgeber:	Société des photographes suisses
Band:	3 (1891)
Heft:	10-11
 Artikel:	Le deuxième congrès international de photographie
Autor:	Beleurgey de Raymond, E.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-528134

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le deuxième Congrès international de Photographie.

Ainsi que le savent nos lecteurs, c'est le dimanche 23 août dernier que s'est ouvert à Bruxelles le deuxième Congrès international de Photographie.

Si nombreuse était l'assistance que, malgré ses vastes dimensions, la magnifique salle de mariage de l'hôtel de ville avait du mal à contenir tous les fervents de l'art photographique qui, de tous les points d'Europe, s'étaient rendus à l'appel du comité d'organisation.

Après un court speech de bienvenue prononcé par M. Maës, président de l'Association belge, M. JANSSEN, notre éminent compatriote, monte au fauteuil de la présidence et prie MM. de Blochouse, Davanne, Pector, Petersen, général Sebert, Stanoiewitch et de Vylder de venir s'asseoir à ses côtés.

M. Janssen fait ensuite un exposé succinct des travaux du premier congrès, ainsi que des propositions qui vont être soumises à celui de 1891, puis il prie l'assistance de procéder à la formation du bureau du Congrès.

Sont nommés :

Présidents d'honneur

MM. H. W. Vogel (Allemagne). — Eder (Autriche). — de Vylder, de Blochouse (Belgique). — Petersen (Danemark). — Janssen, Davanne (France).

Président

M. Maës (Belgique).

Vice-Présidents

MM. Liesegang (Allemagne). — Général Sebert (France). — Warnerke (Grande-Bretagne). — Sreznewski (Russie). — Pricam (Suisse).

Secrétaires généraux

MM. Puttemans (Belgique). — S. Pector (France).

Secrétaires

MM. Léon Delevoy (Belgique). — Maurice Bucquet, Fabre (France). — Stanoiewitch (Serbie).

M. Janssen cède à ce moment la place à M. Maës qui remercie le Congrès, et après avoir réglé les heures de réunion, lève la séance.

Cette réunion d'ouverture a été suivie de huit séances dont nous allons, aussi brièvement que possible, donner le compte rendu.

Le lundi, 24 août, dans la matinée, sous la présidence de M. Maës, assisté de M. C. Fabre, M. le général Sebert donne lecture du rapport général de la commission permanente, puis ajoute quelques explications nécessaires.

Les membres du Congrès discutent ensuite sur les 8^e, 9^e et 10^e questions nouvelles, c'est-à-dire sur la manière dont devra être constituée l'Union internationale de photographie. MM. Pector et Janssen voudraient une union des personnes, des individualités, M. Bucquet, au contraire, est d'avis que les sociétés seules devraient se mettre en communication directe avec le comité central.

MM. Davanne et A. Buguet trouvent qu'un annuaire suffirait pour servir de point de contact entre les adhérents au projet de l'union ; M. Fabre aimerait mieux un bulletin trimestriel, M. Bucquet penche pour un bulletin mensuel combiné avec un annuaire.

Bref, de cette discussion ne jaillit pas absolument la lumière, et la question est renvoyée à l'étude.

Dans l'après midi, M. Maës remonte au fauteuil, mais cette fois c'est M. Maurice Bucquet qui remplit les fonctions de secrétaire. Revenant sur la question qui a pris une

grande partie de la matinée, on nomme une commission chargée de la résoudre absolument.

MM. Janssen, H. Colard, Liesegang, Pricam et Warnerke voudront bien élaborer complètement le projet de création d'une union internationale de photographie.

Le Congrès passe aux plaques sensibles. Il voudrait que, dans chaque bureau de douanes des grandes lignes et des quais de débarquement des bateaux à vapeur, on établit des cabinets noirs pour visiter ces pauvres plaques qui craignent tant la main des terribles gabelous.

Tout le monde étant d'accord, on agite la question de la propriété artistique en matière de photographie.

Nombre de personnes, nous ne l'ignorons pas, et M. Fabre est le premier à le déplorer, ne reconnaissent pas aux photographies le droit d'être qualifiées d'œuvres nées du contact de l'art et de l'intelligence. Il voudrait cependant qu'elles fussent qualifiées de la sorte.

M. Pricam se contenterait de les voir protégées au même titre que les œuvres industrielles.

La discussion s'engage, pendant un temps assez long et en fin de compte le Congrès demande que les photographies soient régies sous le couvert des lois qui protègent et protégeront les œuvres artistiques et intellectuelles.

D'autre part, M. Balagny ayant agité la question si discutée de la propriété des clichés, l'assemblée décide de maintenir le vœu exprimé en 1889, aux termes duquel le photographe reste propriétaire de ses clichés mais ne peut les tirer sans l'assentiment du modèle, qui, moyennant indemnité, peut en requérir la destruction.

Le mardi matin, 25 août, troisième réunion sous la présidence de M. Pricam et avec M. Stanoiewitch comme secrétaire.

Le Congrès de Paris avait établi toute une série de nu-

méros de montures d'objectifs, dans le but de favoriser l'interchangeabilité des divers objectifs de même type ; on s'est aperçu depuis lors que cette série était loin d'être complète.

L'assemblée de Bruxelles reprend donc la question et, après ample discussion, sans écouter M. Warnerke qui voudrait voir adopter une nouvelle série exprimée en *millimètres* sans doute, mais correspondant exactement aux dimensions existantes en pouces d'Angleterre — tout est si joli en Angleterre, même le brouillard — après ample discussion, disions-nous, décide qu'il n'y aura qu'une seule série.

Par exemple, cette série est augmentée de nouvelles dimensions. Récapitulons-les pour MM. les fabricants. Ils voudront bien à l'avenir nous faire des montures de 20, 25, 30, 40, 50, 60, 75, 80, 100 et 125 millimètres.

Le mercredi matin, M. Maës remonte au fauteuil et M. Bucquet remplit les fonctions de secrétaire.

Le Congrès s'occupe des caractéristiques des objectifs qu'il faut établir. MM. les opticiens voudront bien désormais marquer sur leurs objectifs les valeurs des trois constantes que voici : distance focale principale, diamètre d'ouverture utile avec le plus grand diaphragme, champ de netteté.

La définition de la distance focale principale et les modes de mesure indiqués par le Congrès de 1889 sont définitivement adoptés.

Quant aux autres questions, MM. Janssen, commandant Moëssard, de la Baume-Pluvinel, général Sebert, A. Bucquet, Fabre, Kowalski, Abney, Warnerke, Stanoiewitch les étudieront encore avant qu'elles ne soient définitivement jugées.

Notre aimable confrère du Photo-Journal, M. Abel Bu-

guet, propose ensuite de définir l'unité de lumière ainsi qu'il suit : l'unité pratique d'illumination (énergie lumineuse reçue par les surfaces sensibles) et sous le nom de *phot*, la quantité de lumière reçue d'une bougie décimale, placée à 1 mètre pendant une seconde et par centimètre carré.

Cette proposition recueille tous les suffrages, mais le Congrès ne pouvant prendre de décisions définitives à ce sujet renvoie la question à une commission spéciale chargée de faire les expériences nécessaires.

Dans l'après-midi du même jour, M. Maës présidant encore, et M. Fabre tenant la plume, M. le commandant Moëssard expose au Congrès le mode d'emploi de son appareil vérificateur d'objectifs.

Cette communication a été tout particulièrement applaudie.

Les congressistes se sont ensuite occupés des troisième et douzième questions : Planchettes d'objectifs à employer pour les appareils stéréoscopiques et format des épreuves stéréoscopiques.

La proposition de la commission permanente, à ce sujet est adoptée. Il n'y a aucune addition à faire à la série normale des planchettes d'objectifs adoptée en 1889 ; retenons ceci cependant, c'est que, si nous venions à faire usage d'une chambre noire ordinaire transformée pour l'obtention de vues stéréoscopiques, nous devrions nous munir d'une planchette n° 4 ; cette planchette pouvant recevoir deux objectifs montés à des distances variant de 65 à 90 millimètres. Si nous faisions usage d'une chambre spéciale allongée, ce sont deux planchettes indépendantes n° 1, portant chacune un objectif, qu'il nous faudrait.

Passant aux épreuves stéréoscopiques elles-mêmes, le Congrès décide de fixer la largeur de chacune d'elle à 66^{mm}. Leur écartement sera de 4^{mm}.

Les conclusions des rapports relatives aux tolérances,

tant au point de vue de l'épaisseur que des dimensions, que l'on peut concéder aux fabricants, sont adoptées.

MM. Janssen, Fabre, A. Buguet, de la Baume-Pluvinel, capitaine de W. Abney, Pricam et Puttemans sont chargés de rechercher l'unité de sensibilité des surfaces sensibles, ainsi que le Congrès l'avait décidé le matin, puis on se sépare jusqu'au vendredi.

Le vendredi à 9 heures du matin, l'infatigable M. Maës reprend la direction du Congrès et M. Bucquet lui sert de secrétaire.

Ce jour peut être marqué d'une croix blanche, c'est certainement celui où les congressistes ont fait la meilleure besogne.

M. Janssen avait été chargé, nous le disions plus haut, le premier jour du Congrès, en compagnie de MM. Collard, Liesegang et Pricam, d'élaborer le projet de création d'une union photographique.

Ces messieurs avaient pris leur tâche à cœur, car ils ont pu au bout de quatre jours régler définitivement la question et le Congrès a pleinement ratifié leur manière de voir.

L'union photographique internationale est donc fondée. Elle publiera un *bulletin trimestriel* et un *annuaire*¹ dans lequel seront résumés tous les travaux de l'année. Elle se réunira en session tous les ans et préparera les Congrès de l'avenir.

Le siège de l'Union, puisque c'est à Bruxelles qu'elle aura été fondée, restera dans cette ville.

¹ La publication d'un annuaire comblera une lacune notable dans la bibliographie photographique française. Mais pour que cet annuaire ait un caractère sérieux et donne des renseignements exacts, il conviendrait que chaque année on le remaniât en adressant un formulaire à remplir soit aux directeurs des diverses publications périodiques, soit aux bureaux des sociétés, ainsi que cela se pratique dans quelques pays. (Réd.)

MM. Maës (d'Anvers), président ; Goderus (de Gand), Pector (de Paris), secrétaires généraux ; Collard (de Bruxelles), Janssen (de Paris), Pricam (de Genève), Liesegang (de Düsseldorf), Warnerke (de Londres), composent le bureau provisoire de l'Union.

Les membres et les sociétés adhérentes payeront une cotisation annuelle de 20 francs. Des fondateurs de l'Union seront nommés à vie, moyennant le paiement d'une somme de 300 francs.

Dix-sept personnes ont déjà réclamé ce titre et versé la somme nécessaire.

Toutes ces dispositions prises, le Congrès s'est donné rendez-vous pour le lendemain.

Le samedi 29 août, jour de clôture des travaux de l'assemblée, les congressistes ont encore tenu deux réunions, toutes deux sous la présidence de M. Maës, mais, le matin, avec M. Delevoy comme secrétaire et, le soir, avec M. C. Fabre.

Dans la première de ces réunions, le Congrès a déterminé, de la manière suivante, les dimensions des trois plaques normales internationales.

Il y aura trois séries : les dimensions seront, entre elles, dans le rapport de 2/3, 3/4 ou 1/1 ; le plus grand côté des plaques normales reste fixé à 24. Voici, d'ailleurs, les tableaux des dimensions adoptées :

	Plaque normale				
Série 2/3	—8/12	12/16	16/24	24/36	32/48
Série 3/4	—9/12	12/16	18/24	24/32	36/48
Série 1/1 ou carrée	—8/8	12/12	24/24	36/36	48/48

Votant ensuite sur l'une des résolutions proposées par la commission permanente, le Congrès recommande, pour leur donner toute la clarté désirable, d'écrire, dans l'avenir,

les formules photographiques en se conformant aux règles suivantes :

Les composants seront indiqués uniformément en parties en poids, en adoptant une unité de poids unique, choisie aussi petite que possible, pour éviter les nombres fractionnaires.

On fera figurer dans l'expression des formules des dissolutions, mélanges ou combinaisons, 1000 parties du composant.

On complètera, à titre de renseignement, lorsqu'il sera possible, l'énoncé des formules pour les compositions liquides, en indiquant les quantités en volume, mais en ayant soin de les rapporter alors également à une unité de volume unique, convenablement choisie, et dont on devra faire connaître le rapport avec l'unité de poids.

On adoptera de préférence les grammes pour les parties en volume.

On indiquera, lorsqu'il y aura lieu, les composants dans l'ordre dans lequel ils doivent être introduits dans les préparations.

Dans la soirée, après avoir procédé à la nomination des membres devant composer la commission permanente chargée d'organiser le prochain Congrès — il se tiendra en Suisse, cette fois — les assistants ont écouté, avec beaucoup d'intérêt, le rapport que leur a présenté M. Fabre sur la question des caractéristiques des objectifs.

Après cette lecture, le Congrès a voté les propositions suivantes :

1° Il y a lieu d'adopter les définitions et modes de mesure indiqués par le Congrès de 1889 par la distance focale principale ;

2° On entendra par diamètre de l'ouverture utile des objectifs avec le plus grand diaphragme, le diamètre du fais-



Cliché V. Franck, à Saint-Dié.

Phototypie J. Royer, Nancy.

INTÉRIEUR D'UNE FERME VOSGIENNE.

ceau cylindrique parallèle à l'axe principal qui traverse l'objectif muni de son plus grand diaphragme ;

3° Il n'y a pas lieu d'étudier le champ de visibilité d'un objectif, cette caractéristique n'étant pas une de celles qui présentent le plus d'importance dans la pratique ;

4° La détermination du champ de netteté étant considérée comme fort importante, n'a pu être suffisamment étudiée et cette question est réservée pour le prochain Congrès ;

5° Il y aura lieu de marquer, sur les rondelles des objectifs et sur les montures, des points de repère indiquant la position de l'objectif quand il est vissé à fond.

Enfin, M. le général Sebert ayant résumé les différentes questions examinées pendant la session et rappelé les décisions prises, le Congrès a été déclaré clos.

Chacune des personnes présentes s'est promis de se retrouver à Bruxelles l'an prochain quand s'ouvrira la première session de l'Union photographique. Trop amical a été l'accueil de nos collègues belges, pour que nous nous gardions d'y manquer.

E. BELEURGEY DE RAYMOND.

(*Annales photographique*, Octobre 1891.)

Les débuts de l'amateur photographe.

(Suite.)

Enfin, et c'est ici le point capital, la différence notable et infranchissable qui sépare la vision de l'œil de celle de l'objectif, c'est que l'œil ne décompose pas les mouvements comme le fait l'objectif aidé de l'obturateur. L'œil qui regarde un être marchant perçoit l'ensemble des mouve-